

Communiqué de presse de Human Rights Watch

Source : www.wrw.org

Rwanda : La BBC doit être autorisée à émettre à nouveau

Les restrictions croissantes frappant les médias jettent le doute sur l'engagement de la nation à respecter la liberté d'expression

April 27, 2009

(New York) - Le gouvernement rwandais devrait immédiatement revoir sa décision de suspendre le service radiophonique en langue kinyarwanda de la British Broadcasting Corporation (BBC), a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui.

La ministre rwandaise de l'information, Louise Mushikiwabo, a justifié cette suspension au motif que le programme équivalait à un « déni éhonté du génocide de 1994 perpétré contre les Tutsis du Rwanda » et elle l'a qualifié de « discours inacceptable ».

Jusqu'à 800 000 Tutsis et Hutus modérés ont été tués par les éléments extrémistes de la population à majorité hutue pendant le génocide. Celui-ci a pris fin avec la victoire militaire du Front patriotique rwandais (FPR), un groupe rebelle tutsi fondé par des exilés rwandais sous la direction de Paul Kagame, aujourd'hui président. Depuis le génocide, le gouvernement dirigé par Kagame a cherché à donner au Rwanda une image d'unité nationale et il n'autorise aucune évocation publique de quelque forme d'ethnicité hutue ou tutsie que ce soit.

« Cette suspension de la BBC est le reflet de la répression croissante qu'exerce le gouvernement rwandais à l'encontre de la liberté d'expression », a expliqué Georgette Gagnon, directrice de la division Afrique de Human Rights Watch. « Si le Rwanda est réellement engagé en faveur du droit fondamental à la liberté d'expression, il devrait autoriser les divergences d'opinion sur les questions liées au génocide et aux politiques gouvernementales. »

La suspension de la BBC entre dans le cadre de mesures plus générales marquant l'ingérence croissante du gouvernement dans les médias rwandais, notamment des menaces de suspension d'importants médias tels que la BBC et la Voix de l'Amérique (version française de Voice of America) ainsi que l'interdiction de présence de journalistes indépendants rwandais aux conférences de presse gouvernementales.

La suspension de la BBC le 25 avril 2009 est survenue à la suite de la diffusion d'une séquence en avant-première de son émission hebdomadaire Imvo n'imvano (Le fond du problème) qui devait inclure un débat sur le pardon entre Rwandais après le génocide. L'extrait incluait des commentaires émis par un ex-candidat à la présidence, Faustin Twagiramungu, s'opposant aux efforts déployés par le gouvernement pour que toute la population hutue du pays s'excuse pour le génocide alors que les Hutus n'ont pas tous tué des Tutsis ou participé d'une quelconque autre manière au génocide.

La séquence montrait également un homme d'ethnicité mixte hutue-tutsie s'interrogeant sur la raison pour laquelle le gouvernement avait refusé d'autoriser les proches des personnes tuées par les forces du FPR de pleurer leurs êtres chers. Selon les estimations d'experts travaillant pour le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, les soldats du FPR ont tué entre 25 000 et 45 000 personnes entre avril et août 1994.

La suspension survient quelques jours avant que le Rwanda n'accueille une conférence régionale célébrant la « Journée mondiale de la liberté de la presse », à laquelle participeront de hauts délégués de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Le thème de l'événement cette année est le rôle des médias dans un dialogue réconciliateur.

« Des discussions sérieuses et ouvertes sur le génocide et ses conséquences pourraient contribuer à promouvoir la réconciliation et la stabilité au Rwanda », a indiqué Georgette Gagnon. « Les restrictions répressives frappant ce type de discussions et les qualifiant de « discours inacceptables » risquent de déboucher sur le résultat contraire. »

Une loi récente, actuellement en attente de l'approbation présidentielle, propose d'interdire l'exercice de la profession à tous les journalistes rwandais ne disposant pas d'un diplôme universitaire ou d'un certificat en journalisme. La plupart des

journalistes rwandais indépendants ne possèdent ni l'un ni l'autre. La loi ferait de la diffamation un délit criminel en sus d'autres sanctions civiles et administratives et elle imposerait une vaste gamme de restrictions au recueil et à la diffusion d'informations.

En mars, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a exprimé son inquiétude suite à des informations selon lesquelles le gouvernement rwandais avait soumis des journalistes critiques à l'égard des politiques gouvernementales à des actes d'intimidation et de harcèlement et avait accusé d'autres journalistes de « *divisionnisme* », délit vaguement défini dans le droit rwandais comme étant la diffusion d'idées qui encouragent l'animosité ethnique entre les populations tutsie et hutue du pays. Le « *divisionnisme* » est souvent utilisé de façon interchangeable avec le terme « *idéologie génocidaire* » - crime qui a été adopté pour la première fois dans le droit rwandais en 2008 mais que le gouvernement utilise depuis au moins cinq ans pour punir l'expression de toute idée susceptible de pousser au génocide. Le gouvernement a déposé plainte contre la station radiophonique de la BBC en 2004 après qu'un rapport parlementaire l'eut accusée de propagation de « *l'idéologie génocidaire* ». Les bailleurs de fonds internationaux du Rwanda et les organisations de défense des droits humains ont critiqué ces termes, jugeant qu'ils étaient trop radicaux et sanctionnaient un discours qui ne visait ni à inciter à la violence, ni à nier l'existence du génocide.

Le comité de l'ONU a vivement recommandé au gouvernement rwandais de garantir la liberté d'expression à la presse et à tous les citoyens, conformément aux obligations internationales qui lui incombent en vertu de l'Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

En août 2008, peu avant les élections parlementaires rwandaises, la ministre de l'information du pays avait averti la BBC qu'elle se verrait frappée d'une suspension si elle n'abandonnait pas ses « *reportages non factuels* ». Depuis lors, les journalistes de la BBC travaillant pour le service en langue kinyarwanda ont été interdits de présence à plusieurs événements gouvernementaux.

Lors des célébrations de la Journée mondiale de la presse à Kigali en mai 2008, le gouvernement a exclu des célébrations trois journalistes indépendants importants - Charles Kabonero d'*Umuseso*, Jean Bosco Gasasira d'*Umuvugizi* et Jean Grober Burasa de *Rushyashya* - et leur a interdit l'accès à toutes les conférences de presse officielles. Les journalistes ont également été frappés de l'interdiction d'interviewer des responsables gouvernementaux, ces deux interdictions étant toujours d'actualité aujourd'hui. Un incident diplomatique est survenu en septembre 2008, lorsqu'une conférence de presse prévue pour marquer la signature d'un nouvel accord de partenariat entre le Rwanda et la Millennium Challenge Corporation américaine a dû être annulée par l'ambassade des États-Unis à Kigali car le gouvernement rwandais refusait d'autoriser la présence des trois journalistes.

Fin 2007, le gouvernement a accusé un journaliste de la BBC, Yusuf Mugenzi, d'exacerber les différences ethniques par le biais de l'émission *Imvo n'imvano*, laquelle rassemble des personnalités de premier plan - parfois controversées - de la diaspora rwandaise. Les responsables gouvernementaux ont accusé l'émission d'accorder du temps d'antenne à des « *génocidaires en fuite* », faisant allusion aux Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), un groupe rebelle basé dans l'est du Congo, dont certains membres ont pris part au génocide de 1994 et continuent de menacer la stabilité de la région. Le gouvernement a également averti que la licence de la BBC pourrait ne pas être renouvelée si l'émission n'adoptait pas un ton plus positif.

« *Les mesures gouvernementales prenant pour cible les médias, entre autres la suspension de la BBC, jettent le doute sur le respect de la liberté de la presse au Rwanda* », a souligné Georgette Gagnon. « *Avec les élections présidentielles prévues en 2010, il est essentiel que le gouvernement garantisse une discussion libre et équitable des questions, faute de quoi le Rwanda ne pourra être considéré par ses partenaires comme une démocratie florissante.* »